

Rapport annuel | 2011



CPS^{RBC}

Conseil de la Politique scientifique
de la Région de Bruxelles-Capitale

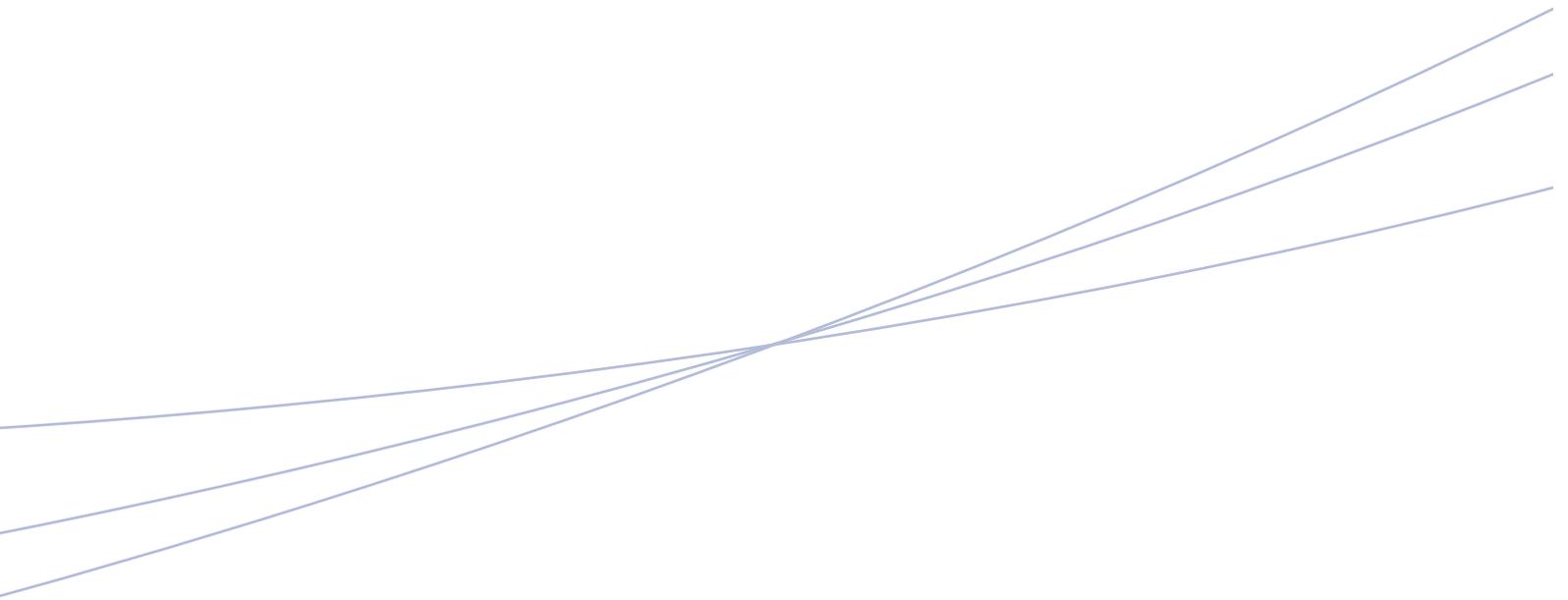


Table des matières

3 Avant-propos

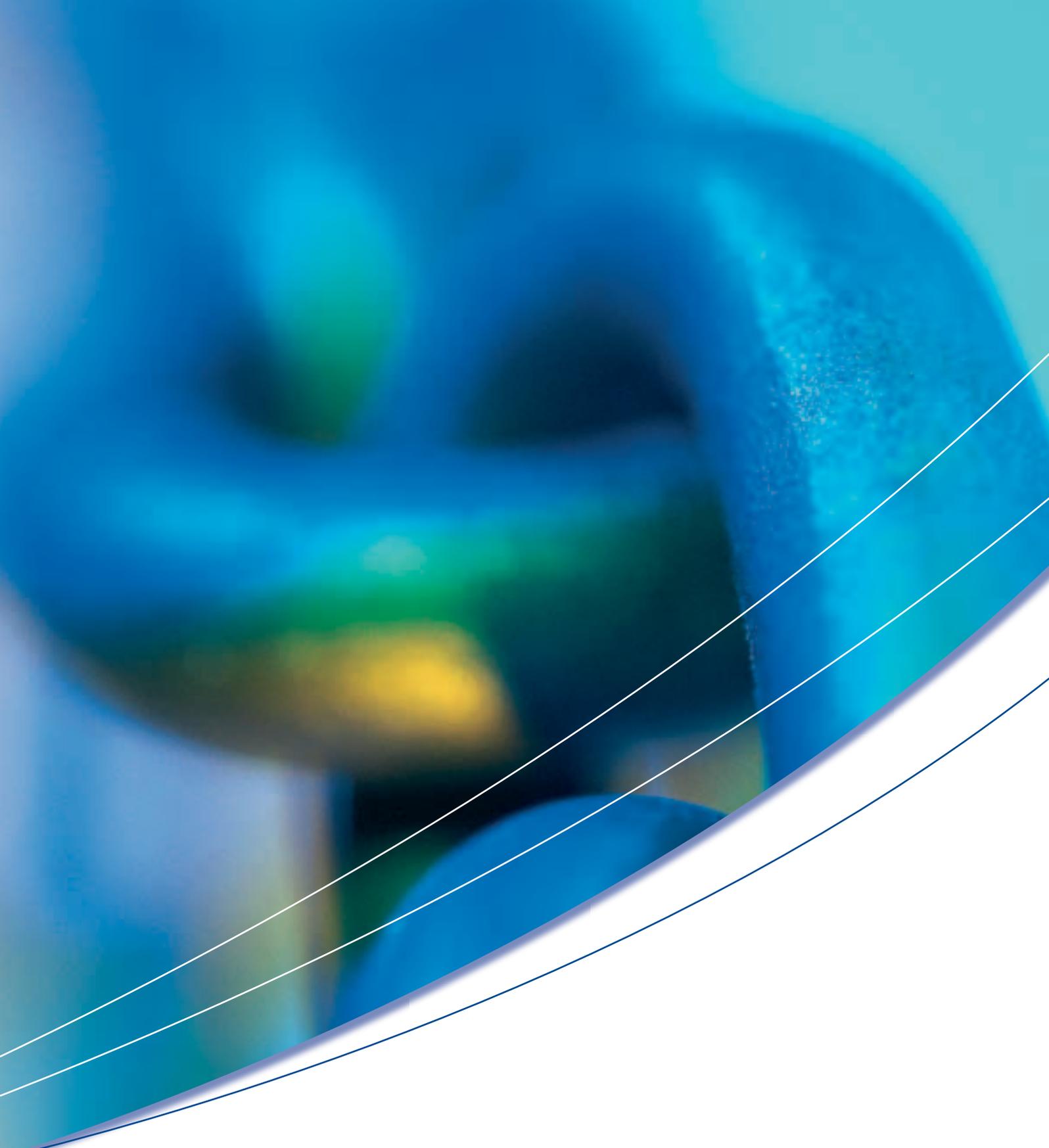
5 Activités

7 Avis

27 Composition du Conseil



CPS^{RBC}
Conseil de la Politique scientifique
de la Région de Bruxelles-Capitale



Avant-propos ^{CPS^{RBC}}

Avant-propos

Nous avons l'honneur de vous présenter le onzième rapport d'activités du Conseil de la Politique Scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'année 2011 fut une année marquée par de multiples interactions notamment avec le Ministre Benoit Cerexhe, son cabinet et Innoviris mais surtout par l'amplification des travaux sur la collaboration interrégionale avec nos collègues des CPS wallon et flamand. De nombreuses réunions entre présidents et vice-présidents ont mené à un avis commun avec le CPS Wallon en 2011 et la création de deux Independent Expert Groups. Chaque Conseil y a désigné des experts qui développent des propositions sur des collaborations stratégiques entre les régions en matière de R&D.

Nous avons également procédé au suivi des propositions émises depuis le début de la législature et notre mémorandum de 2009 (avis n°29). Cette approche s'est révélée très positive. Plusieurs actions ont été mises sur pied ou vont l'être sous peu notamment dans le cadre de la mise en place d'un tableau de bord régional sur la recherche et l'innovation et l'instauration d'un mécanisme de chèques technologiques.

Un autre sujet abordé cette année est la promotion de la recherche à Bruxelles. Un groupe de travail s'est associé à l'asbl Research in Brussels et d'autres acteurs régionaux pour remettre un avis destiné à cadrer un plan d'action pour l'ensemble de la Région. Ce même groupe continuera ses activités pour accompagner sa mise en oeuvre.

En parallèle, plusieurs membres du Conseil ont été impliqués dans l'étude de renouvellement de la stratégie politique en matière de R&D. Cette activité rejoint une dernière mission confiée par le Ministre compétent et concerne l'élaboration d'une proposition de formule de soutien financier à des « plateformes stratégiques multidisciplinaires ». Il s'agit de la concrétisation d'une des propositions de notre Mémorandum. Les travaux relatifs à ce sujet seront poursuivis en 2012 notamment dans le cadre de l'étude sur la mise à jour de la politique de recherche et innovation de la Région dont question ci-avant.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Viviane Camphyn
Vice-président

Olivier Witmeur
Président



Activités ^{CPS^{RBC}}

Activités

La collaboration interrégionale

Dans une première étape, notre Conseil a émis un avis sur le « plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles pour la recherche (avis n°35). Le CPS Wallon a également entrepris cette démarche. Ensuite, une réunion entre présidents et vice-présidents des Conseils respectives a abouti à la rédaction d'un avis conjoint à ce sujet (avis n° 36).

Le plan d'actions étant une vision politique de collaboration entre ces deux régions, le CPS s'est posé la question des domaines de priorités stratégiques communes à développer avec les régions voisines. Le Conseil a, à ce stade, également pris contact avec le président du VRWI afin de discuter des possibilités de collaboration entre la Région bruxelloise et la Région flamande. A l'initiative de notre Conseil, un Independent Expert Group (IEG) a vu le jour. Ce groupe est composé d'experts en matière de RDI en Région bruxelloise et représente les principaux acteurs de la RDI. Les Conseils Wallon et Flamand ont également désigné des groupes d'experts. Les premières réunions ont eu lieu en automne 2011. Leurs travaux se poursuivront donc encore en 2012.

La promotion de la R&D

Une autre tâche nous confié par le Ministre Cerexhe au début de l'année 2011 concernait la promotion de la R&D en Région bruxelloise. Cette tâche révèle notamment des activités de l'asbl Research in Brussels et le Directeur de cet organisme s'est joint au groupe de travail y relatif. Le groupe de travail s'est également associé à deux experts dans le domaine, l'un de l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, l'autre de Bruxelles Export&Invest. Les activités de ce Groupe de travail ont mené à l'adoption de l'avis n°37. Le Conseil a par ailleurs été demandé de faire partie du comité d'accompagnement du nouveau plan d'actions de Research in Brussels.

Les plateformes stratégiques multidisciplinaires

Il s'agit d'une proposition relevant du mémorandum du Conseil. Deux réunions ont eu lieu au mois de mai. Un plan d'action a été défini et des thématiques transversales à proposer et des modalités de cette nouvelle action ont été discutées. Par manque de temps le président du Groupe de travail est en recherche d'un remplaçant. Il est prévu de reprendre les activités en 2012. Notons que la création de la plateforme interuniversitaire Brussels Studies Institute et l'évolution du programme Prospective Research for Brussels sont également liés à l'élaboration de cette nouvelle mesure.

Le tableau de bord

En 2010, le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale a émis un avis d'initiative portant sur la mise en place d'un tableau de bord de la recherche et de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale. Dans cet avis, il préconise lancer une étude à ce sujet. Sur proposition du Cabinet du Ministre Cerexhe, le CPS a lancé un marché publique pour effectuer cette étude. IDEA Consult a entamé ces activités au 1er décembre 2011 pour une période de 4 mois. Les résultats suivront donc en 2012.

Les chèques technologiques

Le secrétaire du Conseil a été demandé de faire un état des lieux des formules existantes dans les régions voisines. Innoviris s'est ensuite penché sur le sujet afin d'étudier la faisabilité de cette mesure en Région bruxelloise.

Le renouvellement de la stratégie bruxelloise en matière de R&D

Le Conseil a participé activement au suivi de cette étude entamé sous l'égide du Ministre Cerexhe, et plusieurs membres ont notamment participé aux ateliers de réflexion organisés dans le cadre de cette étude au mois de janvier 2012. A suivre...



Avis CPS^{RBC}

AVIS

n°35

Avis n° 35 concernant «plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles pour la recherche»

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail «Collaboration Interrégionale» du CPS^{RBC}. Il a été adopté par l'Assemblée plénière le 21 juin 2011

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Ministre de la Recherche, Monsieur Benoît Cerexhe, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative aux possibilités de collaborations interrégionales.

Suite à une première demande du Ministre Cerexhe sur la question de la portabilité des aides, le Conseil de la Politique Scientifique (CPS) avait fait appel à un expert pour réaliser une « étude pilote sur les pratiques en cours en matière de portabilité et de récupération d'aides publiques ». En septembre 2010, IDEA Consult a présenté les résultats de son étude au Groupe de travail « portabilité » qui a conclu qu'il s'agissait d'un problème relativement marginal car il n'y a que quelques cas à observer sur les 5 dernières années et que ceux-ci ont été traités au cas par cas par les administrations concernées

Par ailleurs, le CPS Wallon a également constitué un groupe de travail à ce sujet. Le CPS bruxellois a proposé d'élargir le champ de discussion à la collaboration interrégionale, et a répondu favorablement l'invitation du CPS Wallon d'assister à leur première réunion. Lors de cette réunion, un débat a été lancé sur les trois niveaux de collaboration envisageables: la coordination stratégique, les infrastructures de recherche et les programmes européens.

Le CPS bruxellois a également pris l'initiative de contacter le VRWI (Vlaamse Raad voor Wetenschap en Innovatie) afin d'organiser une première rencontre afin de discuter de la problématique. Une réunion entre les présidents des CPS bruxellois et flamand aura lieu fin juin 2011.

Avertissement :

Le présent avis est un avis « intermédiaire » qui s'inscrit dans le cadre plus large de la problématique de la collaboration interrégionale. Il vise uniquement à clarifier la position du CPS bruxellois avant de poursuivre les discussions en cours avec les autres CPS, ici principalement le CPS wallon.

Le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, ci-après « le Conseil » émet l'avis suivant.

Document de base

« Plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles pour la Recherche »

note au Gouvernement Interfrancophone régional et communautaire, J-M Nollet et B. Cerexhe

Avis du Conseil de la Politique scientifique

De manière générale, le Conseil se réjouit de ce plan d'actions conjoint et de la convergence initiée au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de politiques de recherche. Il souhaite toutefois que les bonnes intentions qui y sont mentionnées se matérialisent rapidement par des actions concrètes.

Le conseil se réjouit que cette initiative s'inscrive dans le cadre du mémorandum qu'il a émis au début de la nouvelle législature du Gouvernement bruxellois actuel. En effet, dans l'axe 2 de ce document on peut lire:

« Encourager les coopérations au niveau régional, national et international.

Le CPS préconise des initiatives visant à :

Dynamiser les coopérations avec les autres niveaux de pouvoirs en Belgique. Sur ce plan, le CPS estime possible et souhaitable de développer des collaborations 'gagnant-gagnant' incluant l'uniformisation de procédures, la simplification des mécanismes de collaboration entre acteurs de différentes régions, l'introduction de plus de flexibilité au niveau des localisations de valorisation industrielle, »

Pour plus de facilité, le présent avis suit la structure du plan d'actions et y répond point par point.

■ ACTION 1: COORDINATION AU SEIN DE L'EER

Le Conseil suggère que des mesures spécifiques soient prévues afin de faciliter la participation des acteurs régionaux aux initiatives de Programmation conjointe du futur Programme cadre européen.

■ ACTION 2: COLLABORATION ENTRE LES NCP (National Contact Point)

Le Conseil estime nécessaire:

- de renforcer le rôle de relais que peuvent jouer les NCP auprès des instances européennes;
- que les NCP noue des accords et répartissent les expertises avec les NCP des autres régions et communautés belges à l'image de ceux entre la Région Wallonne et la Communauté Francophone.

■ ACTION 3: COLLABORATION DANS LE CADRE DE L'AXE III DU PLAN MARSHALL 2.VERT

Stratégie d'investissement pour la recherche :

Le CPS propose de prévoir de l'égalité d'accès des partenaires tant industriels qu'académiques aux différentes infrastructures et des budgets pour permettre leur utilisation.

Un plan d'investissement concerté devrait donc être mis en place et se baser sur un inventaire des compétences et ressources. Il devra également veiller à éviter le saupoudrage et la duplication en concentrant les investissements là où l'excellence se trouve.

En ce qui concerne la réalisation de ce cadastre des équipements de recherche dans l'espace Wallonie-Bruxelles associé avec un référentiel des compétences, le recensement est en cours en Région wallonne et devrait démarrer prochainement en Région bruxelloise.

A l'heure actuelle, l'accès des acteurs bruxellois pose encore visiblement problème, principalement si le cœur de la valorisation se situe en dehors de la Région Wallonne . Ce point doit être aplani afin de permettre un accès égal de chaque partenaire qu'il soit bruxellois ou wallon. Il faut en outre conscientiser tous les acteurs de terrain (pôles, administration, jury international, ...) à la valeur ajoutée des partenariats avec Bruxelles.

Le CPS souhaite que la Région de Bruxelles-Capitale entre dans un dialogue du même type avec la Région Flamande.

■ POINT 4 : PORTABILITÉ

Comme suggéré lors d'une réunion commune avec le CPS wallon, le CPS *propose d'appliquer le principe de la portabilité des aides au niveau des régions wallonne et bruxelloise dans tous les cas, sauf dans celui des aides octroyées dans le cadre des programmes structurels, et de réaliser, d'ici deux ou trois ans, un bilan des transferts technologiques interrégionaux afin de vérifier si les flux s'équilibrent, toutes proportions gardées.*

■ POINT 5 : SENSIBILISATION

Cette collaboration doit pouvoir permettre d'atteindre des montants plus élevés (montage de plus gros projets, sur l'ensemble de la CF, avec un public cible plus large) et de financer certaines structures sur la durée (pour rassurer et pérenniser des équipes performantes)

Les projets de sensibilisation aux sciences et techniques doivent être vus au sens large ainsi qu' aux métiers de recherche en général.

Ils doivent en outre se percevoir comme un moyen de mettre en valeur les opportunités de carrières dans les entreprises technologiques de l'espace Wallonie-Bruxelles mais aussi de mettre en évidence leurs réalisations aux niveaux technique et technologique.

Toutefois, le CPS insiste pour que ces initiatives communes n'aboutissent pas à un alourdissement des procédures de financement.

■ POINT 6 : PROGRAMMES D'APPUI AUX CHERCHEURS EXPATRIÉS

Le CPS préconise une approche concertée entre les régions et les communautés en vue de favoriser le retour de chercheurs.

Le Conseil estime toutefois que ce type de mesure peut être traité au niveau communautaire. Il est également à considérer qu'un parallélisme avec la Flandre s'impose. Effectivement, au niveau de l'efficacité procédurale et administrative, une collaboration avec le FNRS semble imaginable, mais il faut tenir compte du fait qu'Innoviris recevra non seulement des dossiers de la communauté francophone, mais également de la communauté flamande. Le traitement de ces derniers devra donc également être considéré.

■ POINT 7: PROGRAMMES MOBILISATEURS/IMPULSION

Le Conseil souligne l'importance de soutenir des collaborations sur les trois domaines prioritaires de la RBC: ICT, santé et environnement.

La problématique de parallélisme avec la Flandre se pose de la même façon.

■ POINT 8: SPIN-OFFS

Au sujet de l'action 8, les procédures de sélection actuellement mises en place par les deux Régions sont très différentes. Dans un premier temps, le CPS propose d'avoir un calendrier d'appels à candidatures commun très utile en vue d'éviter une double évaluation des projets. Afin de mieux répondre à l'étalement des dossiers de spin-off sur l'année, il pourrait être intéressant de lancer deux appels à candidatures à un intervalle de 6 mois.

La même démarche devra être considérée pour les « onderzoeksmandaten-type 2 » qui sont financés à l'IWT.

■ POINT 9: PROGRAMMATION CONJOINTE

Au niveau des stratégies, ce type de réflexion est à être traité au sein d'une réunion commune des CPS. Au niveau opérationnel, ils peuvent être traités par les administrations respectives (IWT, Innoviris, DGO6).

■ POINT 10 : ÉCHANGE DE BONNE PRATIQUE

Le CPS encourage le partage des bonnes pratiques et estime que les régions peuvent apprendre de leurs expériences et pratiques mutuelles.

La mise en place du mécanisme de chèque technologique en Région bruxelloise est une des mesures qui devrait permettre aux entreprises bruxelloises de recourir à l'expertise des prestataires agréés en Région bruxelloise et dans les régions voisines. Afin de faciliter le dépassement des frontières régionales et de ne pas multiplier les procédures spécifiques, le mécanisme mis en place devra être concerté avec la région wallonne et la région flamande.

Dans le même ordre d'idées, la Région de Bruxelles-Capitale peut s'inspirer d'une formule comme le fonds de maturation qui aide à couvrir des dépenses de valorisation qui n'entrent pas dans le cadre des appels à projet réguliers de type spin-off et programmes stratégiques.

Enfin, le Conseil estime que la réalité socio-économique devrait avoir la priorité sur la territorialité, pour autant que les systèmes d'évaluation cités dans ce document soient mis en place.

AVIS

n°36

Avis n° 36: Avis conjoint du CPS^{RBC} et du CWPS concernant «plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles pour la recherche»

Cet avis a été préparé par une réunion des bureaux du CPS^{RBC} et du CWPS. Il a été adopté par l'Assemblée plénière le 14 septembre 2011

Avant-propos

Le 3 mars 2011, le Gouvernement interfrancophone régional et communautaire a adopté un Plan d'actions conjoint Wallonie/Bruxelles pour la recherche.

Les CPS bruxellois et wallons ont rendu chacun un avis sur ce dossier les 21 juin et 11 juillet 2011 respectivement (voir annexes 1 et 2).

Les deux Conseils ont procédé à une comparaison de leurs avis (voir annexe 3) et ont constaté que ceux-ci étaient largement convergents.

Les deux CPS ont souhaité rendre un nouvel avis, commun cette fois, sur le Plan d'actions, confirmant et/ou complétant les propos développés dans leurs avis antérieurs.

Avis conjoint du CPS^{RBC} et du CWPS

Coordination accrue de la présence de Wallonie-Bruxelles au sein de l'espace européen de la recherche

Les deux CPS insistent sur l'utilité d'une coordination entre les Régions wallonne et bruxelloise et entre celles-ci et la Communauté française en amont des processus de concertation nationaux et internationaux relatifs à la préparation des programmes européens de R&D.

Ils prônent également une consultation des acteurs de terrain via les deux CPS régionaux qui pourraient formuler des propositions conjointes sur les questions régionales d'intérêt commun ainsi que sur les aspects se rapportant aux compétences de la Communauté française, moyennant un dispositif permettant d'associer le FNRS à la réflexion.

Dans ce cadre, les Initiatives de programmation conjointe et la Feuille de route ESFRI devraient recevoir une attention particulière.

Collaboration entre les points de contacts nationaux pour les programmes-cadres en recherche-développement de l'Union européenne

Les deux CPS ne peuvent qu'approuver l'idée d'une coopération renforcée entre les différents points de contacts nationaux, de façon notamment à améliorer la diffusion de l'information sur les appels d'offres et à permettre à l'ensemble des acteurs wallons et bruxellois concernés d'en tirer le meilleur pari possible.

A leur estime, cette mesure doit être complétée par une participation accrue des autorités régionales et communautaires aux groupes de discussion européens ainsi que par un renforcement de leur présence auprès des Services de la Commission. Dans cette optique, il serait judicieux de créer un Bureau de représentation à Bruxelles, qui serait la plaque tournante des flux d'informations de et vers la Commission et qui favoriserait la prise en compte et la valorisation des potentialités scientifiques et technologiques wallonnes et bruxelloises.

Collaboration dans le cadre de l'axe III du Plan Marshall 2.Vert

1. Application de la charte européenne du chercheur et du Partenariat pour les chercheurs
2. Etablissement d'un cadastre des équipements
3. Etablissement d'un cadastre des recherches destiné à favoriser l'interconnexion des équipes de recherche avec le reste du monde.

Les deux CPS notent que la charte européenne du chercheur est abordée dans le Partenariat Wallonie/Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses adopté par le Gouvernement interfrancophone régional et communautaire le 26 mai 2011. Ils aborderont par conséquent ce thème ultérieurement, à l'occasion de l'examen de ce document.

Ils insistent sur le caractère prioritaire du cadastre des équipements, tout en soulignant l'importance de l'inventaire des recherches prévu par le Plan d'actions.

Les deux Conseils prennent acte du calendrier mis au point par le Gouvernement conjoint Région wallonne – Communauté française le 26 mai 2011 concernant ce dossier, qui prévoit la réalisation d'une étude de faisabilité au cours du second semestre 2011 et l'établissement du cadastre en 2012 et ce, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert. Ils demandent que ce timing soit respecté tant pour la Wallonie que pour Bruxelles.

Le CPS^{RBC} et le CWPS souhaitent par ailleurs savoir quel opérateur sera chargé de cette mission. L'idéal, à leur estime, est que cette tâche soit accomplie par la même instance dans les deux régions. Il serait indiqué, en outre, de fonder la méthodologie sur les enseignements pouvant être tirés des démarches qui ont déjà été menées à ce sujet en Flandre.

Cet inventaire devra être suivi d'une réflexion sur les procédures à développer pour garantir une égalité d'accès des chercheurs aux équipements existants. Il y aura lieu également d'identifier les nouvelles infrastructures à mettre en place dans une optique de complémentarité au niveau intra- et interrégional.

Portabilité des aides

Concernant la portabilité des aides, les deux CPS renvoient aux considérations développées dans le rapport du groupe de travail mixte CWPS/CPS^{RBC}, annexé à l'avis du CPS wallon du 11 juillet 2011.

Appel à projets conjoint en matière de sensibilisation aux sciences et aux métiers de la recherche

Les deux CPS approuvent l'idée d'une collaboration interrégionale et Communauté/Régions en matière de sensibilisation aux sciences et aux métiers de la recherche. En effet, celle-ci présente divers avantages, qui sont mis en exergue dans l'avis du CPS^{RBC} dans son avis du 21 juin 2011.

Les deux Conseils soulignent néanmoins la nécessité d'éviter un alourdissement des procédures. A cet égard, ils souhaiteraient obtenir des informations sur les résultats de l'appel conjoint lancé le 3 mars dernier et sur l'état d'avancement des projets soutenus.

Nonobstant, les deux CPS suggèrent de développer une réflexion sur le niveau le plus approprié pour la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation aux sciences et à la recherche, eu égard au but poursuivi. A leur estime, la Communauté française est particulièrement concernée par les actions visant à attirer plus de jeunes vers les filières d'enseignement à contenu scientifique et technique.

Programmes d'appui aux chercheurs expatriés

Les deux CPS relèvent que l'appui au retour des chercheurs expatriés concerne surtout les universités. Ils suggèrent par conséquent que les fonds dégagés à cette fin par les différentes autorités soient gérés par le FNRS. Cette solution présenterait l'avantage d'offrir un point d'entrée unique aux candidats et de les soumettre à des procédures harmonisées. Elle autoriserait également l'atteinte d'une masse critique, apte à renforcer l'attrait du dispositif.

Programmes mobilisateurs/d'impulsion Wallonie/Région de Bruxelles-capitale dans les domaines stratégiques

Les deux CPS notent que les domaines à haut potentiel scientifique, technique et industriel, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, sont les TIC, les sciences de la vie, l'environnement ainsi que les matériaux.

Les programmes conjoints devraient donc concerner ces matières tout en portant sur des thématiques plus précises, sous peine d'inefficacité. Celles-ci devraient être définies sur base du cadastre des équipements et de l'inventaire des recherches visés dans le point 3 du Plan d'actions.

Programmes en matière de Spin offs (First Spin off et Spin Off in Brussels)

Les deux CPS adhèrent à l'idée d'harmoniser le calendrier des appels des programmes First Spin off et Spin Off in Brussels ainsi que les critères et les procédures de sélection des projets. Dans cette perspective, un appel à projets par an semble la voie la plus indiquée.

Cette démarche devrait aller de pair avec une convergence des règles qui régissent l'octroi des aides au dépôt et à l'extension de brevets dans les deux régions. Une réflexion devrait également être menée sur l'instauration d'un dispositif analogue à Pi² en région bruxelloise et sur la possibilité d'une collaboration interrégionale sur ce plan.

Réflexion sur la programmation conjointe de la recherche

Les deux CPS s'engagent à formuler des propositions communes à cet égard. A cette fin, ils mettront au point une méthodologie rigoureuse fondée sur la consultation d'experts indépendants issus des deux régions. Leurs réflexions devraient déboucher sur un avis conjoint début 2012.

Echanges de bonnes pratiques

Les deux Conseils encouragent le partage de bonnes pratiques et soutiennent l'idée d'une concertation concernant les chèques technologiques et les Fonds de maturation.

Remarque générale

Les deux Conseils estiment que la réalité socio-économique devrait avoir la priorité sur la territorialité, pour autant qu'un système d'évaluation des retombées des aides dans chaque région soit mis en place.

AVIS

n°37

Avis n° 37 concernant la promotion de la recherche et de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail «promotion R&D» du CPS^{RBC}. Il a été adopté par l'Assemblée plénière le 7 décembre 2011

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Ministre de la Recherche, Monsieur Benoît Cerexhe, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative à la promotion de Bruxelles comme centre de R&D.

Suite à cette demande exprimée lors de l'Assemblée Plénière du 1er mars 2011, le CPS a constitué un groupe de travail destiné à étudier la question. Vincent De Coninck (RIB), Pierre Van Antwerpen (ABE) et Jacques Evrard (Bruxelles Export) ont également participé aux discussions.

Documents de base de l'avis

« Innovative Brussels », édité par RIB

Introduction

Dans tout domaine d'activité, communiquer sur les objectifs, les actions et les résultats est essentiel pour asseoir l'intérêt des acteurs concernés et s'assurer de leur collaboration.

Le secteur de la recherche et de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) compte 13.000 employés. Il s'agit donc d'un pan d'activités économiques à part entière qui demande une stratégie spécifique, soutenue par une communication complète et efficace. La politique régionale en la matière s'est construite progressivement et n'a atteint une certaine maturité que depuis quelques années. Dans cette dynamique, la communication et la promotion n'ont pas été au centre des préoccupations de sorte qu'on observe aujourd'hui de nombreux déficits à ce niveau.

La promotion de la recherche et de l'innovation de la RBC fait partie des missions attribuées par le gouvernement à l'asbl Research In Brussels mais elle concerne pratiquement tous les acteurs régionaux qui ont par ailleurs leur propre stratégie de communication.

A l'occasion du prochain renouvellement de la stratégie régionale de recherche et innovation, il sera donc essentiel de ne pas délaissier les aspects de communication. Dans ce contexte, le rôle de chaque acteur devra être clarifié et s'inscrire dans une stratégie de communication globale, valable pour l'ensemble du secteur. Chacun y a une place à prendre et un rôle à y jouer.

L'objectif du présent avis est de cadrer la problématique. Pour ce faire, il se structure comme suit. Nous précisons d'abord la problématique et le paysage (intra-régional et extra-régional) de la promotion de la recherche et de l'innovation à Bruxelles. Ensuite, nous détaillerons pour chaque cible, le message et l'objectif à poursuivre. Pour ce faire, le groupe de travail s'est notamment basé sur un état des lieux des actions existantes et l'analyse d'une première expérience, l'action 'Innovative Brussels' lancée à l'époque de la présidence bruxelloise du Conseil européen de la recherche. Dans la conclusion, nous formulons des recommandations d'actions prioritaires.

Promotion, de quoi parlons-nous ?

Les cibles et objectifs spécifiques

Cette section vise à regrouper les cibles de la promotion de la recherche et de l'innovation en plusieurs catégories afin de mettre en avant la diversité des objectifs à atteindre. Pour ce faire, le groupe de travail a d'abord distingué le niveau régional et le niveau extrarégional.

■ Au niveau régional

Les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation

- Les entreprises qui font de la R&D ou qui y sont intéressées, les universités, les hautes-écoles, les centres de R&D sectoriels et les chercheurs travaillant à Bruxelles

- les autres entreprises qui gagneraient à faire de R&D et/ou à innover.

L'objectif est ici de mieux faire connaître la stratégie existante et ses dispositifs de soutien ainsi que d'augmenter leur implication dans la vie régionale.

Les autres acteurs régionaux

- Le grand public

Il s'agit ici de convaincre le grand public de l'importance du secteur de la R&D pour la Région. Il ne s'agit pas uniquement de la renommée de la RBC mais surtout d'emplois et de retombées économiques nécessaires à la Région pour assurer une bonne qualité de vie à ses citoyens.

- Les jeunes

Le secteur aura besoin de personnes qualifiées, il s'agit d'un bassin d'emplois de haut niveau et il faut donc s'assurer qu'un maximum de bruxellois aura les qualifications spécifiques pour permettre à la stratégie de perdurer à moyen et long terme. La priorité est donc ici de sensibiliser les jeunes aux études et aux carrières scientifiques.

- Le monde politique et les partenaires sociaux

Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie, ils ont en effet un pouvoir d'influence et de décision dans les affaires régionales. L'objectif est de leurs faire comprendre l'importance de la recherche et de l'innovation pour la RBC et de s'assurer qu'ils accordent l'attention nécessaire à ce secteur.

■ Au niveau extrarégional

Les acteurs de la recherche et de l'innovation des autres régions

- Les entreprises avec potentiel d'investissement

L'objectif est d'attirer ces investissements en RBC

- Les partenaires potentiels de la R&D bruxelloise (entreprises ou universités étrangères)

Il est important de s'assurer de la passation d'accords de collaboration entre ces partenaires et des acteurs régionaux.

- Les clients des acteurs régionaux

Il s'agit des organisations qui achètent du savoir-faire ou des produits issus de la R&D bruxelloise.

- Les chercheurs étrangers

Bruxelles doit être présentée aux chercheurs étrangers comme l'endroit idéal pour combiner recherche dans des centres d'excellence et qualité de la vie privée.

Les autres acteurs hors de la Région

- Les autres régions belges et européennes, réseaux et organisations internationales

La Région doit prendre une participation active dans un maximum de partenariats et réseaux.

- Les rankings

Il faut aussi s'assurer de la présence et du bon classement de la Région bruxelloise dans les classements internationaux liés à la recherche et l'innovation. Notons déjà que cet aspect essentiel est actuellement très peu développé à Bruxelles.

Pour ces différentes cibles situées en dehors de la Région, le coeur du message doit porter sur l'attractivité de la RBC, notamment du point de vue de l'excellence de ses centres de recherche, des possibilités de soutien des pouvoirs publics, de la proximité avec les institutions européennes, de la qualité de vie (éducation, immobilier, ville verte, culture,...), etc.

Les méthodes

Le secteur de la recherche et de l'innovation rassemble de nombreux acteurs de profils et d'objectifs différents. Si une communication générale doit être envisagée, il faut également des outils, des messages et des objectifs spécifiques en fonction des cibles.

Selon les cibles et l'information que l'on souhaite diffuser, différentes méthodes peuvent être utilisées, notamment:

- Publications : brochures, leaflets, ... ;
- Internet : newsletters, web2.0, ... ;
- Evènements spécifiques : formations, expositions, conférences, ... ;
- City marketing ;
- Participation à des évènements existants.

Notons également la nécessité de s'inscrire dans la stratégie plus générale d'image de marque de Bruxelles telle que principalement gérée par 'Visit Brussels'.

Les relais

Les messages d'une stratégie de communication ont besoin de supports mais également de relais pour atteindre leurs cibles. Ces relais sont ici les acteurs de la R&D bruxelloise. Ils véhiculent leur image et leurs messages propres mais participent également à l'image de la RBC en tant que région innovante (par exemple, une université bruxelloise vis-à-vis d'autres universités européennes avec lesquelles elle collabore ou une PME bruxelloise vis-à-vis de ses clients étrangers).

Les pouvoirs publics n'ont pas le monopole sur la communication relative à la R&D régionale. En effet, les entreprises et leurs associations interprofessionnelles et sectorielles, les universités et les autres acteurs participent également quotidiennement, directement et indirectement, à l'image du secteur.

Il est donc essentiel de capitaliser sur les efforts de tous et de coordonner les relais, leurs messages et leurs supports afin de construire une image cohérente de la R&D bruxelloise, tant intramuros qu'à l'étranger.

Quelle est la situation actuelle ?

Le constat relatif à la promotion du secteur R&D de la Région de Bruxelles-Capitale est plutôt négatif.

Le groupe de travail a analysé plusieurs initiatives de promotion de la R&D bruxelloise. L'analyse fait apparaître qu'une multitude d'actions vers des publics variés existent mais également qu'il subsiste des lacunes alors que, dans la majorité des cas, l'impact des actions n'est pas mesuré.

Des actions de promotion existent donc, mais en l'absence de stratégie, coordination, outils et mesure des résultats, l'efficacité globale de celles-ci n'est pas garantie. La Région ne capitalise pas sur ses actions passées, ce qui l'empêche de progresser.

Les principales difficultés peuvent se résumer comme suit :

1. Manque de stratégie de promotion globale

Faute d'une stratégie cohérente, chaque acteur et chaque action est isolé et ne peut rebondir sur d'autres afin d'amplifier son message.

2. Absence de coordination

Faute de coordination, l'efficacité des actions est entravée. Il est nécessaire que le rôle de chaque acteur (i.e. quel message, via quel support, vers quelle cible, dans quel but) soit clarifié et que l'ensemble des actions soit coordonné par un acteur unique. Il est en effet illusoire de penser qu'une stratégie puisse être mise en œuvre sans coordination des acteurs et des actions.

3. Faible développement des outils

Bien que chaque acteur sache le message qu'il veut faire passer et à qui, il est nécessaire d'avoir des supports liés à la stratégie de communication.

INNOVATIVE BRUSSELS

Une action concrète de promotion globale, « Innovative Brussels » a été menée à l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010. Le groupe de travail a analysé les points forts et les faiblesses de cette action afin de détecter les points d'amélioration à adopter et d'évaluer si cette action devrait être continuée.

Cette action consistait en la diffusion d'une brochure présentant la Région bruxelloise comme une région innovante. La brochure était soutenue par des leaflets et un site Internet.

Points forts	Points faibles
Qualité graphique	Trop général
Contenu bien adapté aux PME's	Points forts de la R&D RBC ? Stratégie ?
Bonne présentation de Bruxelles sur les aspects autres que R&D	Pas de mesure de l'impact possible

Cette action constitue donc une bonne base de communication générale mais ne répond pas aux critères suivants :

- S'inscrire dans une stratégie générale
- Support adapté à un maximum de cibles
- Action coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Mesure possible de l'effet (qualitatif et quantitatif)

Par ailleurs, pour ce qui est des rankings internationaux, remarquons que, quand la Région bruxelloise est prise en compte, elle obtient un classement correct. Notons par exemple la première place dans le "best countries for academic research 2007" ¹. Elle n'est par contre trop souvent simplement absente du classement comme dans le cas du site de 'Nature'. Des efforts spécifiques sont donc nécessaires sur ce plan.

✓ Quelles sont les actions à poursuivre et/ou à développer dans le futur ?

Lors de l'analyse de la situation actuelle, le groupe de travail a constaté une bonne connaissance de l'offre bruxelloise en matière de R&D mais une maîtrise bien plus faible des demandes spécifiques des cibles vis-à-vis de Bruxelles. Une amélioration de la compréhension des besoins est toutefois indispensable si on souhaite atteindre un meilleur 'matching' entre ce que la Région a de mieux à offrir et ce que les cibles souhaitent. La Région doit mieux connaître les éléments décisifs pour ses cibles avant de s'adresser à elles.

Par ailleurs, une attention particulière devra être apportée aux langues dans lesquelles sont développés ces supports, celles-ci devant être adaptées aux cibles ; le français et le néerlandais ont peu d'impact en dehors de la Région...

Avant de suggérer des priorités et de déterminer le plan d'action, il est utile de parcourir et préciser, cible par cible, les objectifs et moyens d'une action de promotion. La liste ci-dessous ne se veut pas exhaustive.

Régional

■ Les acteurs de la recherche et de l'innovation

Les entreprises bruxelloises

- Une meilleure sensibilisation aux possibilités de valorisation de la recherche, notamment dans les entreprises qui ne bénéficient pas d'aides à la recherche (i.e. celles que la RBC connaît moins bien).
- Des actions concrètes comprenant des visites d'entreprises, actions de sensibilisation, ateliers et conférences via l'ABE et les organisations patronales interprofessionnelles et sectorielles, cellules de valorisation technologique et centres sectoriels.
- Poursuivre les efforts autour des thématiques prioritaires : santé, environnement et ICT.
- Augmenter le sentiment d'appartenance à une « communauté » importante à Bruxelles, c'est-à-dire développer les échanges de toute nature via un réseau informel du secteur de la recherche et des technologies.
- Mieux faire connaître la possibilité d'intégrer de la R&D régionale dans le processus d'entreprises qui ne sont pas créatrices de R&D mais utilisatrices.

Les universités, hautes écoles, centres de recherche sectoriels et chercheurs

- Une meilleure information relative aux possibilités de soutien des pouvoirs publics régionaux.
- Mettre des outils à leur disposition comme une charte graphique powerpoint comprenant quelques 'slides' d'information sur Bruxelles et un aide-mémoire reprenant les chiffres clés de la R&D régionale. Cela permettra de donner une cohérence à l'image de Bruxelles qu'ils véhiculent hors Région.

1 Voir ; <http://images.the-scientist.com/pdfs/articles/academia07.pdf>

- Mettre un 'welcome pack' à disposition pour les chercheurs étrangers qu'ils accueillent dans leur institution
- Capitaliser également sur les mesures fédérales communautaires ou européennes (exemple : mesures pour le précompte des chercheurs)

Les autres acteurs régionaux

- Le grand public
 - Continuer à mettre en place des actions pour mieux faire comprendre l'excellence de Bruxelles en matière de recherche et l'importance de cette excellence pour le futur économique et social de la Région.
- Les jeunes
 - Mener une étude pour évaluer la capacité d'absorption du secteur R&D bruxellois en termes d'emplois futurs.
 - Continuer à mettre en place des actions de sensibilisation aux métiers scientifiques et technologiques tant en direct qu'en soutenant les acteurs locaux actifs dans ce secteur. (quelles sont les actions existantes, par exemple celles des secteurs?)
- Le monde politique et les partenaires sociaux
 - Mettre en avant la contribution de la recherche au développement régional en démontrant l'impact du secteur sur la vie quotidienne des bruxellois (emploi, économie, santé, environnement,...)
 - Impliquer beaucoup plus ces acteurs dans les activités du secteur, les inviter, leurs faire parvenir des informations
- Organisations internationales situées à Bruxelles
 - Il faut tenir compte de l'opportunité que représente la présence en Région bruxelloise d'une multitude d'organisations internationales, lobbyistes ou journalistes.

Extrarégional

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation

Entreprises :

- Mettre en avant l'attractivité générale de Bruxelles et des pôles d'excellence via une approche sectorielle
- 'Ambassador's pack' spécifique relayé par Bruxelles Export, le MRBC ou tout acteur bruxellois en visite à l'étranger
- Utiliser nos 'success stories' comme exemple du dynamisme bruxellois
- Capitaliser sur les mesures fédérales, communautaires ou européennes (exemple : mesures pour le précompte des chercheurs)

Universités/chercheurs étrangers :

- L'excellence scientifique doit être démontrée
- Profiler Bruxelles comme un 'hotspot' scientifique
- La qualité de vie en général est également importante.

Autres régions européennes, réseaux et organisations internationales :

- Bruxelles doit-être reconnue comme un partenaire de qualité et augmenter son implication dans des projets internationaux.
- Ceci doit passer par nos représentants officiels et ceux qui représentent un acteur bruxellois dans les différents réseaux
- Nous devons éditer une cartographie complète des réseaux et projets liés à la R&D et savoir qui nous y représente.

■ Rankings

- Lister les classements importants liés à la R&D
- Savoir qui se charge de ces classements
- Savoir quels critères et quelles pondérations sont utilisés
- Communiquer spécifiquement sur ces bases.

Recommandations

Le Conseil tient à préciser que la communication n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que dans le cadre d'une politique générale bien définie, accompagnée de toutes les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Bien qu'il soit logique de penser qu'investir dans l'image d'une région innovante soit porteur au niveau économique, social, qualité de vie et autres, il faut bien garder à l'esprit que renforcer l'image de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de recherche et innovation sera un travail à moyen et long terme qui demandera beaucoup d'implication des pouvoirs publics mais également de tous les acteurs concernés : les entreprises, les universités, les centres de recherche, les hautes écoles mais également les acteurs socio-économiques. Tous devront, par leurs actions et décisions, soutenir la stratégie de promotion et accepter d'en être des relais vers des publics spécifiques.

Conditions préalables :

La première condition nécessaire au succès d'une stratégie régionale de communication pour la recherche et l'innovation est l'existence d'une volonté commune suffisante de tous les acteurs de coordonner leur stratégie avec celle de la Région.

La deuxième condition nécessaire est d'intégrer cette stratégie dans la communication globale de Bruxelles. Il serait en effet contre-productif de communiquer sur une « Bruxelles innovante », pendant que d'autres s'efforcent de vendre une Bruxelles verte ou ville de culture. Bien qu'une communication générale puisse vendre ces différents messages, il est indispensable de travailler en parfaite synergie avec les acteurs qui ne sont pas liés à la R&D.

Actions prioritaires :

Si ces conditions sont rencontrées, le Conseil recommande les actions prioritaires suivantes :

La coordination

Il convient d'abord de mettre en place la coordination de la stratégie. Le CPS recommande de confier cette mission à l'asbl RIB pour autant que celle-ci travaille en totale collaboration avec INNOVIRIS dont elle doit en quelque sorte être le bras communiquant. Il est également recommandé de conserver la dénomination « Research In Brussels » notamment pour l'incontournable plateforme internet qui devra fédérer l'ensemble des acteurs R&D bruxellois. Le coordinateur doit également être chargé de créer un groupe de suivi composé des représentants des acteurs R&D bruxellois, éventuellement une commission permanente du CPS.

La coordination devra également veiller à une parfaite collaboration avec les autres politiques de communication mises en œuvre au sein de la Région, notamment avec « Visit Brussels ».

Moyens

Les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de communication doivent être attribués sur base de la stratégie pluriannuelle et d'un plan de communication annuel. Cette stratégie doit capitaliser sur les moyens existants des acteurs et profiter autant que possible de l'effet de levier du 'hub' bruxellois, c'est-à-dire de la présence à Bruxelles de nombreux acteurs extrarégionaux.

Actions

L'objectif de cet avis n'est pas d'élaborer le plan de communication de la Région mais uniquement d'en définir les contours. Il nous paraît toutefois important de mettre en lumière quelques initiatives manquantes ainsi que d'autres à poursuivre :

Nouveautés

- **Développement de supports de communication génériques** tels qu'un logo, un slogan, des bannières web, des visuels pour les événements scientifiques se déroulant à Bruxelles, une carte d'identité de la R&D bruxelloise, des templates powerpoint mais surtout une **plateforme Internet** qui serait le point d'entrée unique vers les sites relatifs à la recherche et l'innovation à Bruxelles.
NB : Ce site pourrait également être une vitrine relayant les offres d'emplois disponibles. Cela renforcerait le potentiel d'attraction de la Région. De même, un catalogue de métier R&D serait utile pour montrer les possibilités concrètes d'emplois liés à la recherche et à l'innovation en RBC.
- **Veille stratégique et actions liées aux rankings internationaux**: une personne devra être chargée spécifiquement de cette mission pour les acteurs régionaux.

Actions à poursuivre

- Promotion des activités de Innoviris

Les efforts de marketing d'Innoviris doivent être poursuivis et amplifiés.

- Actions concrètes pour les entreprises et centres de recherche bruxellois

L'ABE et les interfaces doivent poursuivre leurs actions, notamment via les clusters et les réseaux internationaux auxquels elles participent, pour mieux faire connaître les possibilités d'échange entre acteurs bruxellois, ainsi qu'entre ces acteurs et des partenaires à l'étranger. Pour la sensibilisation plus générale à l'innovation, les organisations patronales interprofessionnelles et sectorielles doivent continuer à jouer un rôle important.

- Image de Bruxelles à l'étranger

Il faut s'assurer que Bruxelles Export, l'ABE, le Ministère, les entreprises, universités et centres de recherche disposent bien des supports nécessaires à la promotion de l'image de la R&D bruxelloise à l'étranger.

- Actions de sensibilisation des jeunes et du grand public

RIB doit amplifier ses actions de sensibilisation des jeunes aux carrières scientifique et les actions ayant pour but de mieux faire connaître l'importance et la qualité du monde de la recherche et de l'innovation bruxellois auprès du grand public.

Il faut savoir montrer concrètement ce que ces activités impliquent dans leur vie courante. Trop de jeunes, et même des doctorants, n'ont pas d'idée de ce que ce genre de diplôme peut leur apporter en dehors de l'enseignement ou de la recherche académique.

- Auprès des décideurs politiques et des acteurs socio-économiques

Continuer à faire passer des messages concrets sur l'importance socio-économique du secteur R&D bruxellois, comme par exemple « l'effet de levier » de l'argent investi en R&D, c'est-à-dire que rapporte à la Région 1€ investi dans le secteur.

Activités

	2010	2011												2012
collaboration interrégionale							avis n°35			avis n°36				
promotion de la R&D													avis n°37	
tableau de bord	avis n°31												étude IDEA	
plateformes multidisciplinaires														
chèques technologiques														
renouvellement de la stratégie														
assemblées plénières														



Composition du Conseil ^{CPS^{RBC}}

Composition du Conseil

PRESIDENT: OLIVIER WITMEUR VICE-PRESIDENTE: VIVIANE CAMPHYN

REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET SUPERIEUR

Daniele CARATI - ULB - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
 Pierre MARAGE- ULB - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
 Olivier WITMEUR - SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF ECONOMICS & MANAGEMENT, ULB
 Lode WYNS - VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL
 Philippe CLAEYS - VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL
 Pierre GIANELLO - UCL - UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
 Annick MASSON - HAUTE ECOLE LUCIA DE BROUCKERE – HELDB INSTITUT MEURICE
 Nicolas BERNARD - FACULTES UNIVERSITAIRES SAINT LOUIS
 Paul JANSSENS - EHSAL / HOGESCHOOL –UNIVERSITEIT BRUSSEL
 Brigitte CHANOINE - HAUTE ECOLE « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES EMPLOYEURS SIEGEANT AU CES^{RBC}

Viviane CAMPHYN – NELECTRA vzw
 Floriane de KERCHOVE – Agoria
 Elie MISRACHI- UCM
 Frans DE KEYSER – Beci
 Fabian SCUWIE - essencia

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES TRAVAILLEURS SIEGEANT AU CES^{RBC}

Valérie CLEREN – CGSLB
 Christine SCHAUT – CSC
 Philippe VAN MUYLDER – FGTB
 Samuel DROOLANS – FGTB
 Jan DEGADT - CSC

EXPERTS REPRESENTANT LES CENTRES DE RECHERCHE COLLECTIVE EN RBC

VALERIE POLLET – CSTC
 JEROEN DELEU - SIRRIS

REPRESENTANT DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Alain DEMAEGD

REPRESENTANT DU MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Caroline MANCEL

OBSERVATEURS DES MINISTRES ET SECRETAIRES D'ETAT

Sylviane FRIEDLINGSTEIN
 Julie FISZMAN